



## abandon de poste depuis 8 mois et toujours pas licencié

Par **cathy9311**, le **07/03/2012 à 12:12**

bonjours cela fait maintenant 8 mois que j'ai abandonné mon poste pour raison personnelle depuis je n'ai pas eu de nouvelle de mon employeur elle m'a convoquer pour en discuter , elle ma dit qu'elle m'avais envoyer des lettre que je n'ai jamais etais cherchais a la poste chose que je n'ai jamais eu dans ma boite au lettre comme je lui ai expliquer j'ai donc demander d'avoir un double des lettre elle a formellement refuser je ne sais donc pas ce qu'il y a ecrit dessus ce qui me perturbe un peu a t-elle le droit de refuser de me les lire ou de me dire ce qu'il avait ecrit dessus

Par ailleur je n'ai toujours pas etais licencié depuis aillant aucun justificatif et a mon rendez vous elle m'a dit que c'etais a moi de lui faire un courrier pour savoir ce que je voulais faire  
merci de votre aide car je suis vraiment perdu

Par **rugbys**, le **07/03/2012 à 13:49**

Bonjour, on n'abandonne pas son travail pour raisons personnelles, on démissionne pour raisons personnelles. L'employeur n'a aucune obligation de vous licencié. Soit vous envoyer une lettre de démission, soit vous retournez travailler.  
Cdlt

Par **rugbys**, le **07/03/2012 à 13:49**

Bonjour, on n'abandonne pas son travail pour raisons personnelles, on démissionne pour raisons personnelles. L'employeur n'a aucune obligation de vous licencié. Soit vous envoyer une lettre de démission, soit vous retournez travailler.  
Cdlt

Par **P.M.**, le **07/03/2012 à 14:24**

Bonjour,  
Cela confirem que l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a

aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauchée par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...